



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Hausse de la mortalité infantile en France

Question écrite n° 12534

Texte de la question

M. Paul Vannier alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur la hausse de la mortalité infantile. La mortalité infantile en France dépasse depuis 2015 la moyenne de l'Union européenne. Elle atteint 3,7 décès pour 1 000 naissances en 2021 contre 1,8 en Suède et en Finlande. Alors que la France était le cinquième pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) avec le taux de mortalité infantile le plus faible, elle se classe désormais en dix-huitième position. Dans le département du Val-d'Oise, 4,46 nourrissons décèdent pour 1 000 naissances. Selon les spécialistes de la santé, la hausse de la mortalité infantile en France est dû au diabète gestationnel, à l'obésité qui touchent les femmes enceintes mais aussi à une mauvaise coordination entre les médecins de ville et les hôpitaux. La France se distingue également par l'aggravation de la précarité sociale des femmes qui accouchent. La part des accouchements couverts par l'assurance maladie est passé de 96,8 % en 2010 à 96 % en 2019 et la proportion des femmes sans-abri s'accroît. En Île-de-France, 0,58 % des parturientes étaient sans-abri en 2015 contre 2,28 % en 2019. En 2012, le programme de recherche et d'action « Réduction de la mortalité infantile (RéMI) » mené par l'agence régionale de santé avait permis le renforcement de la coordination du parcours de soins, un dépistage plus précoce des pathologies de la femme enceinte et le repérage des femmes en situation de précarité. Il a pris fin en 2017. Il souhaite connaître le plan d'action qu'il prévoit d'engager afin de faire reculer le taux de mortalité infantile dans le pays.

Données clés

Auteur : [M. Paul Vannier](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12534

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 octobre 2023](#), page 9639

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)